

Respecter les objectifs plafonds de consommation foncière

Rappel du SCoT

Le SCoT fixe des objectifs ambitieux de limitation de **consommation foncière en extension à 768 ha** soit **54,9 ha/an entre 2016 et 2030**. Il correspond à une division par deux du rythme de consommation observé sur la période 2001-2011. Cet objectif est ventilé selon les fonctions des espaces urbains produits ainsi que par strates d'armature urbaine :

- **326 ha, soit 23,3 ha/an pour les extensions résidentielles et mixtes, ventilés en fonction des strates de l'armature urbaine**
- **442 ha, soit 32,8 ha/an pour les extensions d'activités, ventilés directement par projets**

Méthodologie de l'indicateur➔ **L'évolution de la consommation d'espace à partir de l'année 2017 incluse**

Les extensions urbaines sont considérées comme la consommation d'espace.

NDLR : cette analyse n'a pas pour objet de définir les consommations dans les enveloppes urbaines, comme cela pourrait être fait pour une observation compatible avec la nomenclature du décret d'application 2023-763 de la Loi Climat Résilience.

A partir de la BD Ortho (2012), corrigée pour l'année 2017 ont été tracées manuellement des enveloppes urbaines pour chacune des communes. Ces enveloppes urbaines ont servi de références à la date d'approbation du SCoT.

Ensuite ont été tracées toutes les extensions urbaines constatées à ces enveloppes sur la base de la BD Ortho 2020 (IGN), recoupée avec les données de connaissance terrain produites par le SM SCoT sur la période 2020-2022.

De ceci l'on peut déduire la nature des espaces qui ont été consommés sur la base du Registre Parcellaire Graphique (RPG) de 2022 et les comparer au RPG de 2016 sur la base des extensions urbaines constatées. Ont été distingués deux types d'espaces ayant été consommés : agricoles (A) et Naturels-Forestiers (NF)

Les données MAJIC III de septembre 2022 (année d'inventaire 2020) prises à l'échelle communale, ont été couplées aux analyses présentées ci-dessus pour associer les types de bâtis produits en extensions.

Les types de productions qui ont été distingués sur MAJIC III sont :

- Résidentiel mixte (ici sont distingués les appartements des maisons individuelles)

- Activité économique
- Equipement (STEP, City Stade...)
- Infrastructure (routes et parkings...)
- Equipement de production d'énergie
- Bâti agricole (non pris en compte dans les fichiers fonciers MAJIC III) créé par analyse carto

Résultats l'analyse de la consommation d'espace sur la période 2017-2022

La consommation totale est de 333,52 ha. Soit un **rythme de 66,7 ha/an**.

Le bilan des 6 premières années est une consommation annuelle moyenne supérieure aux 54,9 ha/an d'objectif plafond fixée par le DOO sur toute la période du SCoT.

57,5% de cette consommation soit (191,7 ha) sont prélevés des espaces agricoles et 42,5% (141,8 ha) des espaces naturels et forestiers. Ils sont répartis comme suit dans le tableau suivant.

CONSO ESPACE TOTALE ET PAR TYPES A ou NF années 2017 à 2022 inclus	Conso totale (ha)	dont A (ha)	part agricole (%)	dont NF (ha)	part NF (%)
CC de la Plaine de l'Ain *	235,1	129,9	55,3%	105,2	44,7%
CC Rives de l'Ain - Pays du Cerdon	54,0	37,0	68,6%	17,0	31,4%
CC de la Côtière à Montluel	33,8	19,9	59,0%	13,9	41,0%
CC de Miribel et du Plateau	10,6	4,8	45,2%	5,8	54,8%
TOTAL SCOT BUCOPA	333,5	191,7	57,5%	141,8	42,5%
<small>*CC de la Plaine de l'Ain (inclus ex CC Vallée Albarine + CC Rhône- Chartreuse de Portes)</small>					

Rappel du SCoT

Les objectifs de densité moyenne minimum à l'échelle de la commune, en extension

Niveaux de polarités	dont en extension (surface comprenant les équipements associés et les VRD)			
	%	nombre de logements (arrondis)	densité en lgt/ha	nombre d'hectares nécessaires
PÔLE STRUCTURANT ET PÔLE RESEAU	24%	1 630	25	65
<u>Pôle structurant/d'équilibre régional</u> Ambérieu-en-Bugey (comprenant Château Gaillard, St Denis, Ambutrix, Bettant, Douvres, Ambronay)	30%	1 200	25	48
<u>Pôle Réseau</u> Miribel / Saint-Maurice-de-Beynost /Beynost / Neyron	15%	430	25	17
PÔLES SECONDAIRES	28%	950	19	50
Montluel / Dagneux / La Boisse	20%	360	21	17
Meximieux	35%	270	18	15
Lagnieu	40%	320	18	18
BOURG CENTRE	65%	930	17	54
Pont-d'Ain	71%	430	25	17
Saint-Rambert-en-B.	60%	160	12	14
Serrières-de-B. / Montagnieu / Briord	60%	340	15	23
BOURG RELAIS	55%	460	15	30
Jujurieux	60%	330	17	19
Tenay	35%	50	12	4
Lhuis	60%	80	12	6
AUTRES COMMUNES, PAR INTERCOMMUNALITÉ	54%	2 030	16	127
CC Plaine de l'Ain *	55%	870	16	54
CC Rives de l'Ain Pays de Cerdon	60%	490	16	31
CC de la Côtière à Montluel	50%	500	18	28
CC Vallée de l'Albarine	45%	60	10	6
CC Miribel et Plateau	40%	80	18	5
CC Rhône - Chartreuse de Portes	65%	30	10	3
TOTAL SCoT DU BUCOPA	37%	6 000	18	326

* à l'exception de certaines communes.

Résultats d'analyse de la consommation foncière en résidentiel

Niveaux de polarités	Dans les extensions résidentielles mixtes									Total nvx logts produits 2017-2022
	Objectif DOO - % lgts à réaliser	Part lgts réalisés (%) 2017-2022	Objectif DOO - Nbre logements	Nbre logts produits 2017-2022	Objectif DOO - Densité lgt/ha	Densités moyennes lgt/ha en résidentiel mixte (2017-	Objectif DOO - Nbre ha nécessaires	Sfces d'extension consommées en Résidentiel mixte (ha)	Taux de réalisation : sfces extension RM/ sfces nécessaires	
POLE STRUCTURANT ET POLE RESEAU	24%	17%	1630	222	25	11,14	65	19,92	31%	1335
Pôle structurant d'équilibre régional Ambérieu-en-Bugey (comprenant Château Gaillard, St-Denis, Ambutrix, Bettant, Douvres, Ambronay)	30%	26%	1200	198	25	11,17	48	17,72	37%	750
Pôles réseau Miribel/St-Maurice-de-Beynost/Beynost/Neyron	15%	4%	430	24	25	10,92	17	2,20	13%	585
Pôles secondaires	28%	19%	950	109	19	13,77	50	7,91	16%	579
Montluel/Dagneu/La Boisse	20%	4%	360	10	21	23,65	17	0,42	2%	259
Meximieux	35%	56%	270	92	18	14,46	15	6,36	42%	165
Lagnieu	40%	5%	320	7	18	6,20	18	1,13	6%	155
Bourgs centres	65%	23%	930	38	17	12,13	54	3,13	6%	168
Pont-d'Ain	71%	31%	430	15	25	13,28	17	1,13	7%	49
Saint-Rambert-en-Bugey	60%	0%	160	0	12	-	14	-	0%	14
Serrières-de-Briord, Montagnieu, Briord	60%	22%	340	23	15	24,10	23	2,00	9%	105
Bourgs relais	55%	19%	460	9	15	7,01	30	1,32	4%	47
Jujurieux	60%	11%	330	4	17	6,94	19	0,61	3%	36
Tenay	35%	50%	50	2	12	9,97	4	0,20	5%	4
Lhuis	60%	43%	80	3	12	5,92	6	0,51	8%	7
Autres communes par intercommunalité	54%	29%	2030	485	16	11,77	127	41,20	32%	1655
CC de la Plaine de l'Ain*	54%	33%	960	385	16	13,11	54	29,37	54%	1181
CC Rives de l'Ain - Pays du Cerdon	60%	27%	490	59	16	6,83	31	8,64	28%	215
CC de la Côtière à Montluel	50%	6%	500	10	18	14,18	28	0,71	3%	181
CC de Miribel et du Plateau	40%	40%	80	31	18	12,48	5	2,48	50%	78
SCOT BUCOPA	37%	23%	6000	863	18	11,74	326	73,49	23%	3 784

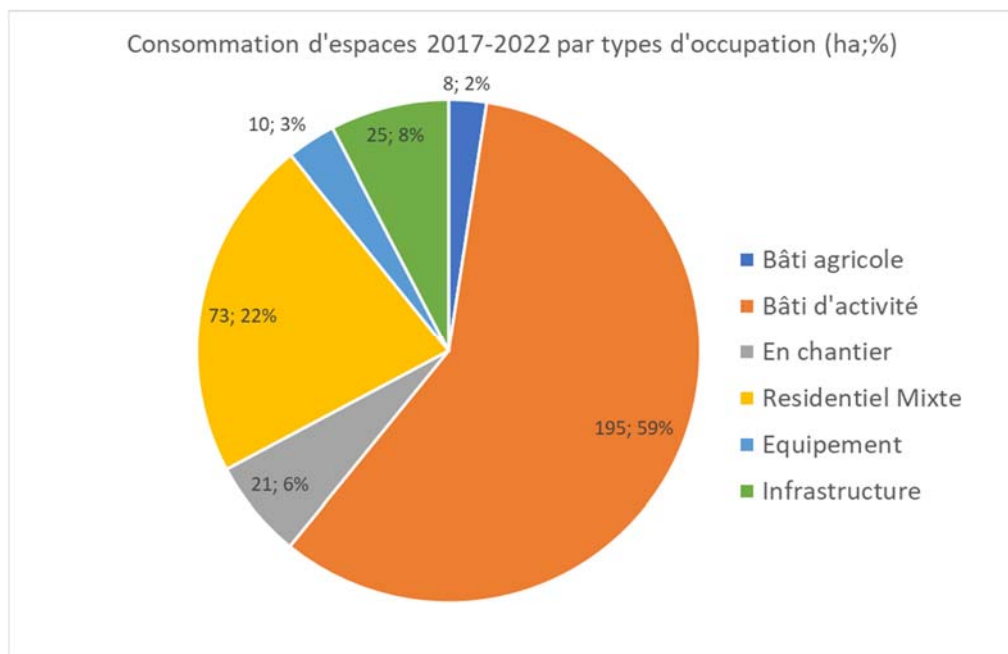
Respecter les objectifs plafonds de consommation foncière en extension pour les opérations mixtes et résidentielles

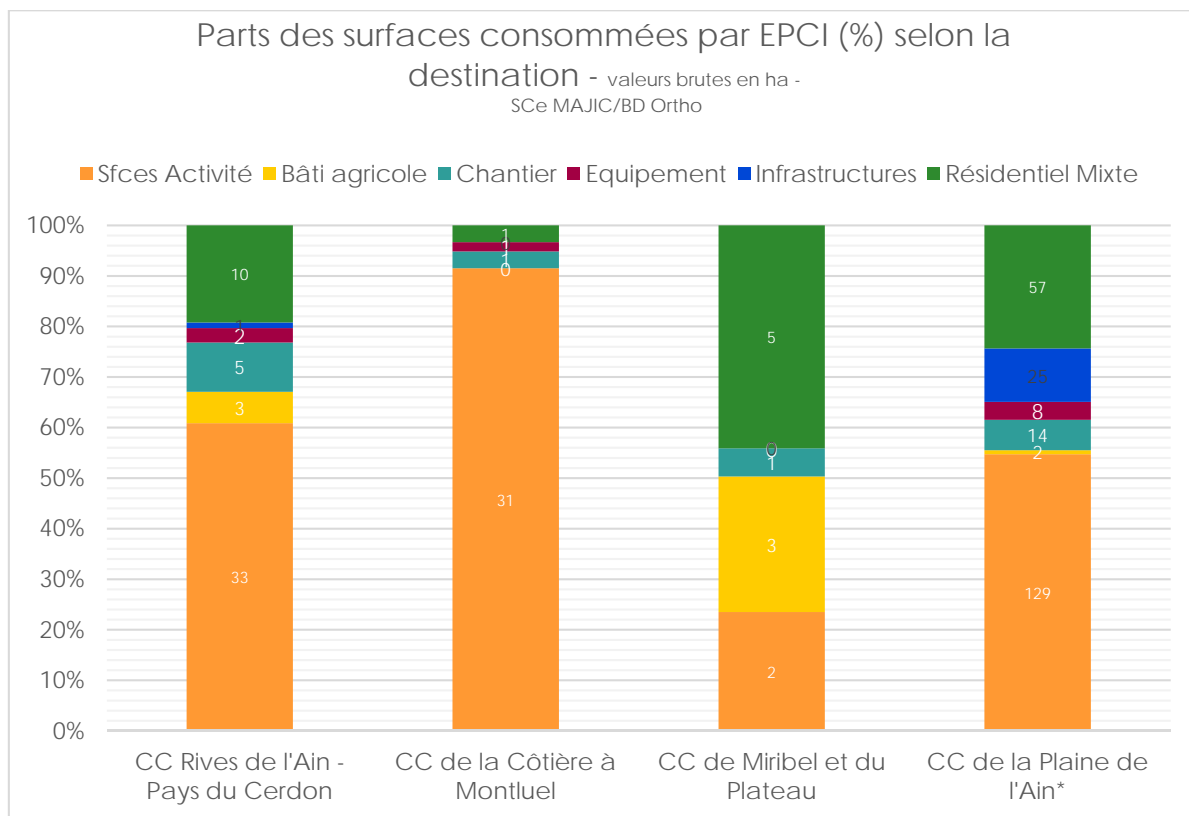
Résultats

La consommation totale observée sur la période des 6 ans suivants l’approbation (en fonction de l’année d’inventaire des données utilisées) est de 333 ha dont :

- **73 ha pour les extensions résidentielles soit 22,5 % des 326 ha objectifs.** La part de consommation d’espace relative au résidentiel mixte sur la période du bilan reste dans l’objectif du DOO, 22% pour les deux.
- **195 ha pour les extensions économiques soit 44% des 442 ha objectifs.** Le rythme annuel moyen de production de foncier économique est de +22 ha sur les 20 ans du SCoT. Sur la période du Bilan, le rythme de production est bien supérieur + 32ha/an.

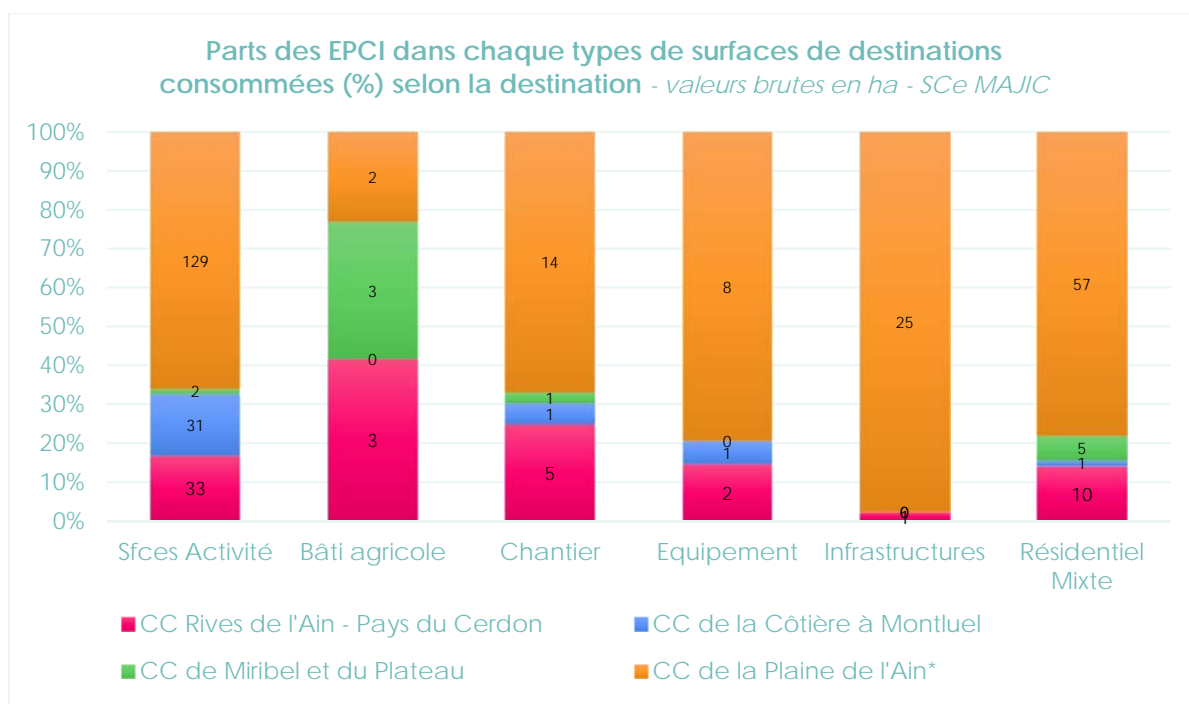
Il a été observé la nature de la mutation des espaces ENAF par typologie d’occupation finale depuis l’approbation du SCoT. **Plus de la moitié (59%) de la surface consommée l’a été par les activités économiques (195 ha) et 22% part du résidentiel mixte (73ha), 8% par les infrastructures (25ha), etc.**





Sur le graphique ci-dessus sont reportées par EPCI les surfaces consommées entre 2017 et 2022 selon la nature du bâtis produits. Les valeurs indiquées sont les surfaces en ha pour chaque type de destination.

Pour la 3CM : 90% de la surface consommée l'a été pour des activités économiques



Le tableau ci-dessous présente les surfaces consommées en m² par habitant dans les EPCI selon la nature de la destination.

	Conso totale (m ² /hab)	Activité	Bâti agricole	Chantier	Equipement	Infrastructures	Résidentiel Mixte
CC Rives de l'Ain - Pays du Cerdon	36,8	22,4	2,3	3,6	1,1	0,4	7,1
CC de la Côtière à Montluel	13,5	12,4	0,0	0,4	0,2	0,0	0,5
CC de Miribel et du Plateau	4,3	1,0	1,2	0,2	0,0	0,0	1,9
CC de la Plaine de l'Ain*	29,5	16,1	0,2	1,8	1,0	3,1	7,2
Totaux	23,1	13,5	0,6	1,5	0,7	1,8	5,1

Programmation du SCoT pour les zones d'activités économiques

Rappel du SCoT

programmation du SCoT <u>Action 2</u>	à échéance SCoT			consommation foncière comptabilisée pour le SCoT	renouvellement en phase 2 au-delà de l'échéance SCoT	projet en extension de l'enveloppe urbaine au-delà de l'échéance SCoT
Secteurs de projet	Renouvellement des espaces déjà imperméabilisés sans consommation d'espace	consommation sur disponibilités commerciales	projets en extension de l'enveloppe urbaine			
P.I.P.A.		150 (70)	(24)	150 (94)		200
Transpolis (Fromentaux)	80			0	40	
Pôle ferroviaire (ESCAT)	33		15 (11)	(11) 48		
Pôle éco-aménagement			12	12 (0)		28
Total	113	150	20	210 (105)	40	228

Programmation du SCoT <u>Action 3</u>	Disponibilités dans les parcs ou réalisées récemment	Projets identifiés dans l'enveloppe urbaine	Dominante des projets en extension de l'enveloppe urbaine			Consommation foncière comptabilisée pour le SCoT	Projet en extension de l'enveloppe urbaine au-delà de l'échéance SCoT
			Mixte fortement tertiairisé	Mixte industriel artisanal tertiaire	Commerce		
Miribel	14	6	14		20	34	
Côtière	36 (18)	6 (4)	10	20 (7)	2	32	
Meximieux	10 (10)	0	0	15+2	0	17	
Ambérieu	0	Quartier d'affaire	5	29	17	51	30
Pont-d'Ain	7,3	0	0	50 (36)	0	50	
Total	67,3 (28)	12 (4)	29	116 (43)	39	184	30

programmation du SCoT Action 4	Projets identifiés dans l'enveloppe urbaine	Projet en extension de l'enveloppe urbaine à échéance SCoT	Consommation foncière comptabilisée pour le SCoT
Secteurs de projet			
Torcieu	0	10	10
Lagnieu	6	6(5)	6(5)
Enveloppe pour les parcs artisanaux complémentaires	0	15(2)	15(2)
Enveloppe pour le confortement des entreprises isolées	0	8(3)	8(3)
Développement de l'artisanat dans les enveloppes urbaines	15	4(2)	4(2)
Brird	0	5(3)	5(3)
Total	21	48(15)	48(15)

Entre parenthèse figurent la consommation d'espace depuis 2017 sur les différents parcs d'activités économiques du BUCOPA environ 195 ha dont 32 ha dans les enveloppes urbaines.

Pour plus de détails sur l'évolution des zones d'activités économiques, voir la fiche économie.

L'analyse précise de la consommation d'espace identifiée sur chacune des ZAE sera réalisée en collaboration avec les EPCI dans le cadre de l'inventaire de leurs zones tel qu'imposé par la loi Climat et Résilience à intervenir d'ici août 2023.

Conclusions

En volume global la consommation d'espace est légèrement supérieure au rythme envisagé en 2017 dans la programmation du SCoT. Mais en moyenne, la consommation d'espace par habitant est de 39 m² en Auvergne-Rhône-Alpes contre 23.1 m² sur le BUCOPA.

La ventilation de cette consommation d'espace illustre par ailleurs le profil spécifique du territoire du BUCOPA qui à rebours des territoires de la Région Auvergne-Rhône-Alpes consomme prioritairement des espaces pour accueillir et développer des parcs d'activités économiques et se montre particulièrement sobre en termes de développement résidentiel.

Région AURA/BUCOPA : Habitat : 69 % / 22% - Activités : 24 % / 59% - Autres : 7 % / 19 %